

Délibération n°2015.00124

SEMMY - ZAC de la Villette-aux-Aulnes - Approbation
du compte-rendu annuel à la collectivité pour l'année
2014

Séance du 19 novembre 2015

Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33

présents : 27

absents excusés représentés : 6

absent excusé non représenté : 0

L'an deux mille quinze, le 19 novembre, le Conseil municipal, dûment convoqué le 13 novembre, s'est réuni à Salle Jacques Prévert à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Benoît PENEZ, M. Luc MARION, Mme Audrey MERET, M. Jacques DURIN, M. Gilbert TROUILLET, Mme Josiane MARCOUD, M. Jean-Pierre BONTOUX, M. Jean BOUGEARD, M. Guy DARAGON, Mme Dominique DUIGOU, M. Farid DJABALI, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, Mme Claire KAHN (arrivée à 20h35), Mme Adeline TEULALE, M. Mohamed KACHOUR, M. Sylvain BERNARD, Mme Julie MOREL, M. Vincent BOT, M. Gérard GAUTHIER, M. Philippe LALOUE, Mme Dominique MANIERE, Mme Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, M. Laurent PRUGNEAU, M. Sun-Lay TAN

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

M. Franck SUREAU donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, Mme Laure GREUZAT donne pouvoir à Mme Claire KAHN, Mme Naima BOUADLA donne pouvoir à Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, M. Loris BOULOGNE donne pouvoir à M. Jacques DURIN, Mme Farida BENMOUSSA donne pouvoir à Mme Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, Mme Isabelle PEREIRA donne pouvoir à M. Philippe LALOUE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Josiane MARCOUD

Hôtel de Ville
Secrétariat général
11/13, rue Paul
Vaillant-Couturier
77297 MITRY-MORY
Tél : 01 60 21 61 10
Fax : 01 60 21 61 48

www.mitry-mory.net
info@mitry-mory.net

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Délibération n° 2015.00124

SEMMY - ZAC de la Villette-aux-Aulnes - Approbation du compte-rendu annuel à la collectivité pour l'année 2014

Le Conseil municipal,

Sur le rapport et la proposition de Monsieur Mohammed KACHOUR, conseiller municipal, délégué à la prévention et formation,

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L 300-5, qui précise que le concessionnaire doit fournir chaque année un compte rendu financier relatif à l'opération publique d'aménagement qui lui a été concédée.

Vu le compte rendu 2014 de l'opération concédée « ZAC de la Villette-aux-Aulnes » annexé au présent rapport,

Considérant que ce compte rendu comporte, outre le rappel des données générales de l'opération et des acquisitions et cessions foncières réalisées pendant la durée du précédent exercice, un bilan prévisionnel actualisé faisant apparaître l'estimation des dépenses et recettes de l'opération restant à réaliser ainsi que le plan de trésorerie actualisé.

Vu l'avis favorable de la commission de l'Aménagement, du cadre de vie, de l'espace public et du développement durable du 5 novembre 2015,

Vu l'avis favorable de la commission Administration Générale du 10 novembre 2015,

DELIBERE

Avis du conseil :

SUFFRAGES EXPRIMES :	25
POUR :	25 dont 4 par mandat Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Madame Naïma BOUADLA, Monsieur Luc MARION, Madame Audrey MERET, Monsieur Jacques DURIN, Monsieur Gilbert TROUILLET, Madame Josiane MARCOUD, Monsieur Jean-Pierre BONTOUX, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON, Madame Dominique DUIGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick LAGARTO, Madame Louise DELABY, Madame Claire KHAN, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT, Monsieur Sylvain BERNARD, Madame Adeline TEULALE, Monsieur Loris BOULOGNE
ABSTENTIONS :	8 dont 2 par mandat Monsieur Gérard GAUTHIER, Philippe LALOUE, Madame Dominique MANIERE, Madame Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, Madame Farida BENMOUSSA, Monsieur Laurent PRUGNEAU, Madame Isabelle PEREIRA, Monsieur Sun Lay TAN

APPROUVE le compte rendu annuel à la collectivité pour l'année 2014 concernant l'opération d'aménagement de la ZAC de la Villette aux Aulnes concédée à la SEMMY, qui comprend un bilan prévisionnel et un plan de trésorerie équilibrés en dépenses et en recettes, ci-annexé.

Et ont, les membres présents, signé au registre.
Pour extrait conforme,
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory
Conseillère Régionale d'Ile-de-France



A handwritten signature in black ink, appearing to be "CB", written over a horizontal line.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.